

Assemblée Générale de l'ACAL du 21 mars 2017

Rapport du président

Mesdames, Messieurs, Chers amis

Le président ouvre l'assemblée générale 2017 de notre association en souhaitant à tous la bienvenue et en remerciant les membres de leur présence. Nous devons excuser plusieurs personnes.

Notre comité a tenu des séances mensuelles afin de régler les affaires courantes. Il s'est également attelé à l'étude de plusieurs nouveaux projets :

- la promotion de l'association dans les manèges & manifestations, à travers un stand ACAL
- l'organisation par notre chef piste de l'entretien régulier des chemins et de la signalisation
- l'établissement d'un contact avec les mairies de Gy et Choulex
- L'étude d'une nouvelle piste de galop
- L'officialisation de notre réseau dans les Bois de Jussy
- La refonte de notre site internet et l'étude d'un hébergement sur un domaine propre à l'ACAL

Recrutement de nouveaux membres

Nous comptons actuellement 195 membres. Il est à noter que plusieurs cavaliers quittent Genève pour rejoindre des écuries moins onéreuses, de France ou du canton de Vaud.

L'obligation au 1er janvier dernier d'être affilié à une société reconnue pour participer à des épreuves officielles aura peut-être des retombées positives.

Nous aimerions à terme pouvoir compter sur les directions des Manèges pour le recrutement de nouveaux membres. Il serait aussi pratique qu'ils encaissent directement la cotisation l'ACAL auprès de leurs clients, puis nous fassent un versement global en fin d'année. Ce souhait fera l'objet d'une étude ultérieure.

L'ACAL doit faire face chaque année à d'importantes dépenses pour le confort de ses cavaliers membres. La plus importante, est celle de la location du réseau qui représente env. Chf 6'000.- par an.

De même, notre responsable de l'entretien des pistes, remplace souvent le matériel de signalisation qui est régulièrement détérioré. la fabrication des panneaux et l'achat des piquets utilisés pour le balisage des pistes représentent une somme non négligeable.

Nous veillons à ce que les chemins restent en bon état, afin que les cavaliers, puissent profiter de promenades variées et sécurisées. Une entreprise d'élagage est mandatée pour certaines pistes très arborisées. Ces coûts sont ponctuels mais importants, environ 4'000.- tous les 5 ans, supporté entièrement par notre trésorerie.

D'autres frais englobent le matériel de publicité (banderoles, affiches pour les manèges, cocardes, location du site internet).

Enfin, l'ACAL offre à travers sa cotisation, une couverture Responsabilité Civile qui prend en charge les dégâts occasionnés par nos membres à cheval, aux cultures et installations. La prime représente une dépense de 600.-par an.

C'est pour pouvoir faire face à toutes ces dépenses, qu'il est primordial de recruter de nouveaux cavaliers membres, et chacun paient régulièrement leur cotisation.

Piste du Chambet

Notre juriste Sabrina et le président ont rencontré deux fois le maire de Gy, pour discuter des accès à la piste. Actuellement, les promeneurs, les VTT et les agriculteurs en voiture, y accèdent librement.

La convention d'entretien étant perdue, un RDV avec la mairie de Gy a été agendé courant 2016, pour décider d'une nouvelle marche à suivre. Après concertation, il a été décidé de ne pas la refaire.

Un panneau officiel bleu « piste cavalière », offert par le DGAN, va être installé par la mairie de Gy, à l'entrée côté parking. Désormais, l'accès des cavaliers sur cette piste sera officiel et la réglementation y interdit l'accès aux véhicules à moteur. En revanche, nous comptons sur du fairplay de la part de tous les utilisateurs, car sur les allées cavalières, les chiens n'ont pas l'obligation d'être tenu en laisse et les vélos ne sont pas interdits.

L'ACAL ne désirant plus assumer seule l'élagage des arbres de la piste, et après concertation de son exécutif, le maire de Gy vient de nous donner son accord pour le partage des coûts jusqu'en 2020, fin de son mandat.

Bois de JUSSY

L'an dernier, l'ACAL étudiait avec le service de la nature et paysage et le responsable des forêts, l'aménagement d'une nouvelle piste de galop d'environ 1km dans le haut des Bois.

Au court d'un récent entretien avec le département, il est apparu que le réseau ACAL des bois de Jussy n'était référencé nulle part et donc inexistant pour l'Etat. Une procédure d'avalisation est en bonne voie et un rendez-vous avec le département est prévu début avril pour ce faire. Les négociations pour la piste de galop reprendront ensuite.

Itinéraire de contournement pour école de Choulex

Le comité étudie actuellement, en collaboration avec le maire de Choulex, des itinéraires afin de dévier le passage des cavaliers entre la salle communale et l'école du village, face à la mairie.

Les crottins de leurs montures posent un problème d'hygiène aux habitants, qui doivent les contourner pour accéder aux bâtiments. Le comité a contacté le maire pour lui assurer que tout sera mis en oeuvre pour régler ce problème.

Courir pour aider

L'an dernier, le comité a dû intervenir auprès des organisateurs de la manifestation, qui avaient inclus les pistes de ACAL dans leur parcours, sans nous en demander la permission.

Malgré un premier avertissement, en 2015, les chemins avaient été utilisés et dégradés par les pneus des VTT. De plus de nombreux déchets jonchaient le sol a plusieurs endroits. Une facture de remise en état leur avait été envoyée. In fine, elle a été annulée contre l'assurance d'éviter notre réseau à l'avenir.

Cette année, un courrier de rappel a été envoyé en février aux organisateurs de la course qui se déroulera le 20 mai. Nous comptons bien vérifier le tracé de la course, dès que les plans de la manifestation seront publiés sur internet.

Site Internet

Notre Webmaster Jeremy Holoway avec l'aide de Sabrina ont bien amélioré notre site. Il y a gagné en clarté et je vous encourage vivement à le visiter.

Actuellement la migration de nos données sur un domaine propre à l'ACAL est à l'étude. Dès que ce point sera réglé, nous commencerons la création de notre page Facebook.

Projet de Collaboration entre l'Etrier et l'ACAL

N'ayant pu trouver de solution satisfaisante, nos deux associations ont décidé de rester des entités distinctes poursuivant des missions différentes, mais n'excluant pas des actions communes.

Comité

Je remercie, pour leur engagement, tout au long de l'année:

Notre secrétaire Catherine Pendville

Nos représentantes Catherine Pictet Isabelle Léchaud et Fabienne Panelati

Notre webmaster Jeremy Holloway

Notre responsable des pistes Alain Panelati

Notre conseillère juridique et trésorière Sabrina Torjman

Le propriétaire du Manège de Crête Julien Pradervand

Nous avons accueillis deux nouveaux membres dans notre comité,

Sabrina Tordjman, avocate, notre conseillère juridique. Elle remplace Didier Aulas depuis le 1er janvier au poste de trésorière.

Fabienne Panelati dernière artisanne sellière à Genève, qui aura pour mission d'optimiser les contacts avec les manèges et de promouvoir l'association.

Un grand merci à Didier Aulas qui a tenu les comptes pendant plusieurs années a dû de se retirer suite à son engagement dans de nouvelles fonctions professionnelles ne lui permettant pas de faire partie d'un comité. Nous saluons son excellent travail et son engagement sans faille et dynamique pendant les séances du comité.

Quant au président, faute de remplaçant, il se voit dans l'obligation de poursuivre sa mission de président encore quelques temps.

Il termine son rapport en souhaitant longue vie à l'ACAL

Nous vous remercions de votre attention et restons à votre disposition pour toute question.

Le président